



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

### REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 20898

Numéro SIREN : 508 354 453

Nom ou dénomination : 10 MEDIAS

Ce dépôt a été enregistré le 21/08/2014 sous le numéro de dépôt 79150



1407923301

DATE DEPOT : 2014-08-21

NUMERO DE DEPOT : 2014R079150

N° GESTION : 2008B20898

N° SIREN : 508354453

DENOMINATION : 10 MEDIAS

ADRESSE : 24 rue Eugène Flachat 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2013/09/10

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : CONTINUATION D'ACTIVITE MALGRE LA PERTE DE MOITIE DU C

08/03/2018 58

10 MEDIAS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 3 250 000 euros

Greffe du tribunal  
de commerce de Paris  
Acte déposé le :

Siège social : 24 rue Eugène Flachat  
75017 PARIS  
508 354 453 RCS PARIS

21 AOUT 2014

Sous le N°

AB150

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2013

FF 10/09/2013 DM

L'an deux mille treize,  
et le dix septembre, à dix heures,  
les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur  
convocation faite par le président.

Monsieur Michel MOULIN préside la séance en sa qualité de président de la société.

Le président constate que les actionnaires présents, ou représentés, possèdent les 3 250 000 actions  
composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Francis GONZALEZ, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est  
absent.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- le rapport du président,
- la liste des actionnaires,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des actionnaires, le texte des  
résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les  
règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la  
convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour  
suivant :

- Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce  
portant sur la dissolution anticipée de la société ou sa continuation du fait que les capitaux  
propres sont toujours inférieurs à la moitié du capital social,

W

Monsieur le président donne lecture du rapport du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RESOLUTION**

Après avoir entendu la lecture du rapport du président et pris connaissance de la situation de la société, telle qu'elle résulte des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuvés par l'assemblée générale des actionnaires en date du 25 juin 2013, lesquels font apparaître que les capitaux propres sont toujours inférieurs à la moitié du capital social, l'assemblée générale, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale des actionnaires décide du fait de la précédente résolution, de ne pas nommer de liquidateur et de ne pas dissoudre la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Le President